

# GENRE, ACCORD ET MARQUE DE GENRE EN FRANÇAIS.

Benoît de Cornulier

Universidad de Nantes

## 1. Le genre, c'est l'accord.

Tenons-nous-en ici aux cas où le genre est, disons, arbitraire, indépendant de toute expression du sexe mâle ou femelle.

Constaté que **maison** est d'un certain "genre", et **pavillon** d'un "autre genre", c'est simplement constater que le premier se combine avec certains mots, comme **la**, ou **belle**, mais pas avec d'autres mots, comme **le** ou **beau**, qui, eux, se combinent (plutôt que **la** et **belle**) avec certains mots, dont **pavillon**:

<b>la maison</b>	<b>*le maison</b>
<b>le pavillon</b>	<b>*la pavillon</b>
<b>la belle maison</b>	<b>*la beau maison, etc.</b>

Il s'agit là de restrictions d'association ou combinatoires, qu'il est simple de décrire comme telles - ce que nous venons de faire. Si on appelle **classe combinatoire** un ensemble de mots qui peuvent s'associer entre eux, on peut dire, en première approche, qu'en français il existe deux telles classes, sortes de castes telles que les mots peuvent

s'associer, se "marier", à l'intérieur de chaque classe, mais non d'une classe à l'autre: comme pourrait dire Victor Hugo,

"Nos mots, bien ou mal nés, vivent parqués en castes".

Selon cette vue, les mots traditionnellement dits "masculins" (**pavillon, le, beau...**) sont des mots combinables entre eux, les mots dits "féminins" (**maison, la, belle...**) sont des mots combinables entre eux, et leur distinction en français repose sur le fait que normalement ils ne se "marient" pas d'une classe à l'autre<sup>1</sup>: \***le maison** est une "combinaison interdite" (en style de grammaire normative), ou plus simplement, "n'est pas une combinaison usitée" (en style de grammaire descriptive).

Nous venons de prouver -en le faisant- qu'on peut décrire ces contraintes directement, à savoir, comme des contraintes d'association. Pourtant on procède souvent d'une autre manière, apparemment plus rationnelle, plus explicative: on procède en deux temps, et on pose d'abord comme en soi, dans l'abstrait, l'existence de classes de mot, en disant par exemple:

1) Il existe en français des "**genres**" (classes) de noms, tels que **maison** et **le** sont des mots de genres différents (ou de classes différentes).

Ensuite seulement, on ajoute à l'affirmation d'existence des genres l'affirmation d'existence d'une règle concernant leurs rapports, par exemple:

"En plus, il existe **une règle d'accord (en genre)** telle que, par exemple, (pour suivre la formulation d'un

---

<sup>1</sup> L'analyse de la dissymétrie radicale des genres et du caractère fondamentalement neutre du masculin en français obligerait à nuancer ce point, mais ce n'est pas ici mon propos.

récent traité de Phonologie, morphologie, lexicologie)<sup>2</sup>,  
“l’adjectif s’accorde en genre avec le substantif auquel  
il se rapporte”. Dans cette optique, il paraît évident  
que si l’adjectif **petite** va mieux que **petit** avec  
**maison**, c’est parce qu’il est du même genre, et que  
si **beau** ne va pas avec **maison**, c’est tout simplement  
parce qu’il “n’est pas du même genre”. Si deux mots  
sont de genre identique (ou: différent), il s’ensuit qu’ils  
peuvent (ou: ne peuvent pas) s’associer entre eux.

Il faut avouer que cette règle a un air bien naturel, qui justifie sa  
célébrité. Ne nous dit-on pas que deux mots peuvent, ou ne peuvent  
pas, se combiner “parce que” ils sont, ou ne sont pas, du même genre. Qui  
soutiendrait le contraire?

Ainsi dans le traité de Phonologie, morphologie, lexicologie, (1988:48):

“Si le genre de l’adjectif est un fait de  
morphosyntaxe, puisqu’il s’agit d’un accord, entraîne  
pas sa dépendance vis-à-vis du substantif, il n’en va  
pas de même pour celui-ci(…)”

La notion de causalité et la valeur explicative sont discrètement  
présupposées ici par l’idée que l’accord en genre est “entraîné” est  
opposé le genre du substantif, qui ne devrait pas, lui, son genre à son  
voisin; car

“son genre est déterminé dans le lexique”; par  
exemple les mots renvoyant aux inanimés sont  
“répartis entre le masculin et le féminin”, qui sont des  
catégories linguistiques.

Or que veut dire que le genre d’un substantif, comme **maison** par  
exemple, est “déterminé dans le lexique”? Cela ne peut pas vouloir dire

---

<sup>2</sup> GARDES-TAMINE. J.: La grammaire 1. Phonologie, morphologie, lexicologie,  
collection Cursus, Armand Colin, Paris, 1988: 48-49

que pour savoir si **maison** est féminin, il faut ouvrir un livre (lexique), car les français ne vont pas consulter un livre avant d'apprendre à dire **petite maison** plutôt que **petit maison**; et du reste, s'ils ne connaissaient pas les habitudes d'"accord" français, leur dire que **maison** "est un substantif féminin" serait comme ne rien leur dire du tout.

Réfléchissons un instant sur la causalité supposée dans ce point de vue. Sur quoi se fonde-t-on pour dire que le mot **maison** "est du même genre" que **la** ou que **belle**, et "pas du même genre" que **le** ou **beau**? - Uniquement sur le fait qu'il se combine avec eux (dans l'usage). Sur quoi se fonde-t-on pour nous dire que **maison** est "d'un autre genre" que **pavillon**? - Uniquement sur le fait qu'ils ne se combinent pas avec les mêmes mots; par exemple, on constate que dans l'usage **pavillon** se combine avec **beau** et **le**, qui ne se combinent pas avec **maison**.

Pensez à un enfant apprenant le français. Suivant la terminologie traditionnelle, on peut dire qu'il sait (compétence naturelle) que **maison** est féminin, puisqu'il dit **la petite maison**. Si vous supposez que ce faisant, il démontre qu'il sait que l'adjectif s'accorde avec le nom, vous supposez qu'il sait que **maison** est féminin. Mais s'il apprend le français, il ne dispose pas d'une sorte de dictionnaire ou lexique même mental où il lui serait indiqué que **maison** "est de genre féminin", que **petite** et **la** sont "de genre féminin", et que par conséquent ils peuvent s'associer. Ce que l'enfant apprend par l'usage auquel il est exposé, c'est que **maison** va avec des mots comme **petite** et **la**, et non avec des mots tels que **petit** et **le**: il met ces mots ensemble parce qu'il constate qu'ils vont ensemble. - Preuve a contrario: employez indifféremment devant un enfant (qui apprend le français par votre conversation) toutes les combinaisons du type **la**

**petite maison,le petit maison,la petit maison,la maison il est petite,le maison il est petite,la maison il est petite,etc.**,vous pouvez prévoir que jamais il ne "saura" que maison est du même genre que **petite** et **la** et non que **petit** et **le**:car comment le saurait-il,s'il n'apprend que la langue qu'en vous écoutant parler?

En mettant bout à bout l'idée que les mots ont un genre (appartiennent à une classe),l'idée traditionnelle qu'il existe une règle d'accord telle qu'un mot s'accorde avec un autre "parce qu'il est du même genre",et la remarque,que nous venos de faire, que la reconnaissance naturelle du genre repose sur la constatation de ce qu'on appelle "l'accord" en genre,nous pouvons maintenant faire apparaître à nu l'irrésistible valeur explicative de notre traditionnelle règle d'accord en genre.Voilà ce que ça donne:

2') **Règle d'accord explicitée et dévoilée son irrésistible nudité**:il existe en français une règle d'accord,telle que **maison** et **belle** peuvent se combiner entre eux,et **beau** ne va pas avec **maison** parce qu'ils ne vont pas ensemble.Plus généralement,si un adjectif et un sustantif sont (ou:ne sont pas) associés (dans l'usage), alors la règle est qu'il s'accordent (ou:ne s'accordent pas),c'est-à-dire peuvent (ou ne peuvent pas) s'associer entre eux.

En un mot,voici la règle:combinez entre eux les mots qui se combinent entre eux,et n'associez jamais les mots qui ne s'associent jamais.

Ainsi la règle selon laquelle certains mots doivent s'accorder en genre en français est circulaire ou n'existe pas,si le genre est décrit indépendamment d'elle.Le contenu de cette règle n'est autre que la

constation du genre lui-même, puisque le genre n'est rien, hors de l'accord.<sup>3</sup>

Puisque le contenu de la notion de genre n'est autre que l'accord même, il est irrésistiblement convaincant, mais vain, de distinguer le genre (comme cause) et l'accord (comme effet). Et puisque le genre est une propriété invisible supposée (le caractère "masculin" ou "féminin" des mots **pavillon** et **maison** est invisible, mystérieux si on les considère à l'état isolé), alors que l'accord, c'est-à-dire les classes combinatoires, est un phénomène facile à observer et à décrire, il convient de réduire clairement la notion de genre formel en français à celle des classes combinatoires. Nous entendrons désormais que le **genre** arbitraire d'un mot est son appartenance éventuelle à une telle classe combinatoire, et nous dispenserons de la notion supplémentaire d'une règle d'accord lorsque celle-ci ne sera que le reflet de la constatation de cette combinatoire.

**Remarque:** Les fortes réticences provoquées par une version préalable de la présente étude justifient de poser la question: à quoi tient notre attachement à la règle traditionnelle?

Préalablement, je dois souligner que je ne critique pas la règle traditionnelle d'accord comme inexacte, ni même comme toujours inutile dans le langage de la

---

<sup>3</sup> Je ne prétends pas que l'idée que l'accord et le genre (sans signification sexuelle) sont la même chose soit originale; mon propos est de faire apparaître l'illusion de distinction encore répandue dans un grand nombre d'études, et de poser à partir de ce point de vue le problème de la notion de suffixe de genre voire de signification du genre.

J'ai entendu signaler par Pierre Cadiot (si j'ai bonne mémoire) l'aberration qu'il y a à faire apprendre à des enfants des paradigmes morphologiques séparés les uns des autres, dans la mesure où leur pertinence est combinatoire; par exemple, pour l'allemand, à apprendre séparément les déclinaisons des déterminants, des noms, et des adjectifs, alors que le principe est que dans un syntagme un élément doit porter la "marque de genre" (il faut apprendre donc par syntagmes entiers).

grammaire et de l'enseignement (ce n'est pas mon propos).Ma critique ci-dessus vise seulement à faire apparaître que le fondement de la notion de genre,et de la règle d'accord en français,est exactement la même chose,en sorte que si chacune des deux idées peut servir,l'erreur consiste seulement à les traiter comme substantiellement différentes et à donner l'illusion que l'une fournit la raison de l'autre,et ainsi a une valeur explicative.

Notons encore que les explications ou analyses circulaires en grammaire sont monnaie courante,non seulement dans les ouvrages pédagogiques,mais souvent jusque dans les travaux de recherche:"la troisième personne est celle de qui l'on parle"<sup>4</sup>."On ne fait pas la liaison devant les mots qui commencent par un **h** aspiré"<sup>5</sup>.Etc.

Le passage du traité de **Phonologie,morphologie,lexicologie** cité ci-dessus fait apparaître explicitement l'une des motivations de la distinction de l'accord et du genre,en disant qu'il s'agit d'un accord entraîné par la "dépendance" de l'adjectif vis-à-vis du substantif.L'accord est ainsi présenté comme un phénomène dissymétrique,dépendance de genre entraînée par une dépendance syntaxique (supposée) de l'adjectif à l'égard du nom.J'imagine deux motivations convergentes à cette impression de dépendance,et peut-être faut-il les mettre à jour,pour se justifier de ne pas en "tenir compte":

1)Lorsqu'on doit dire **petit maison**,on a affaire à un nom à genre fixe ("maison" n'a qu'un genre"),et à un adjectif à genre variable (**petit(e)** a un masculin et un féminin");c'est donc l'élément variable qui seul peut,et doit,se ranger au genre de l'autre,"s'accorder" sur lui.C'est à l'élément souple de s'adapter à l'élément rigide!

2)L'adjectif paraît dépendre du nom,à l'intérieur du groupe nominal par exemple,parce que le nom est l'élément principal ("tête",base...) de ce groupe;ainsi c'est le mot **maison** qui confère la catégorie nominale au syntagme complet **la petite maison**.C'est donc au serviteur à prendre la livrée du maître!

Ces justifications sont de bon sens,mais en exprimant la direction dans laquelle il est "nature" de mettre la phrase en conformité avec la règle d'accord,elle ne nous disent rigoureusement rien sur l'accord même.Partons d'un exemple dans un tout autre domaine:si le roi ordonne "que les valets et les maîtres soient habillés de la même façon",il

---

<sup>4</sup> Quand je dis **moi,je**...,est-ce que je ne parle pas de moi?Et si **il** désigne une personne,comment pourrais-je ne pas en parler au moment meme ou j'emploie ce mot qui la désigne?

<sup>5</sup> Les mots dont l'**h** est dit aspiré sont ceux...devant lesquels on ne fait pas la liaison.

est aisé de prévoir que ce sont les maîtres qui décideront de la mode commune. Mais de ce que, par suite, les valets s'accorderont en couleur avec les maîtres (les imiteront), il ne s'ensuit pas que la règle d'accord énoncée par le roi ait été de nature dissymétrique. Une règle purement symétrique appliquée une situation dissymétrique produit une conséquence dissymétrique.

Même chose pour le genre. Si je veux parler d'une maison dont la taille n'est pas grande, et que je sois dans la situation d'accorder **maison** et **petit**, pardieu ! peut-être dirai-je non pas **petit palais** (en adaptant le nom !), mais tout simplement **petite maison**, en jouant sur la souplesse de l'adjectif. Cela dit, si, par exemple, je fais un sonnet et veux le mot **petit** à la rime, peut-être irai-je chercher quelque autre substantif derrière les fagots.

Lorsque des grammairiens concluent que dans **petit(e) maison**, le genre du nom et celui de l'adjectif sont dans deux situations différentes, telle que le nom possède intrinsèquement un genre ("déterminé dans le lexique", comme dit notre traité), alors que l'adjectif se contenterait d'emprunter son genre au genre du nom voisin, ils analysent un jeu truqué : ils nous présentent en fait un nom, **maison**, et deux adjectifs, **petit** et **petite**, et nous demandent de deviner si c'est au nom ou à l'adjectif de s'accorder. Hé, forcément que c'est l'adjectif qu'on va choisir conforme à l'accord, puisqu'il y a deux adjectifs, et un nom. Mais demandons maintenant à notre grammairien d'accorder **maison**, **pavillon**, et **petit**, il sera bien forcé d'"accorder le nom". L'illusion d'une dépendance syntaxique de l'accord est notamment conditionnée par le fait qu'il existe des paires systématiques d'adjectifs qui ne semblent s'opposer que par le genre, de sorte qu'on peut imaginer des messages et énoncés à peu près complètement déterminés, sauf quant au genre de l'adjectif.

Nous venons de nous apercevoir que la croyance au caractère dissymétrique de l'accord est solidaire de l'idée que **petit** et **petite** sont "le" même adjectif, "masculin" et "féminin", avec une marque de genre, e, pour "le féminin". Mais cette idée qui paraît si naturelle à un français instruit mérite à son tour, elle aussi, d'être regardée d'un peu plus près.

## **2. Il n'existe pas de marque de genre en français.**

Comme on le voit, il existe des mots français qui ne possèdent aucune marque de genre, c'est-à-dire dont aucune propriété formelle ne permet de deviner le genre (à l'état isolé). Que des deux mots **vase**, celui qui désigne un récipient soit masculin, et celui qui désigne ce qui est



vaseux, féminin, ne peut pas être indiqué par la forme du mot identique dans les deux cas.

Il existe des mots français qui, est-on habitué à croire, possèdent une marque de genre. En français graphique par exemple, ce serait le cas de **bleue** où la lettre **e** est réputée être **une marque du genre féminin**, qui distinguerait la forme féminine de l'adjectif de sa forme masculine (**bleu**). Si cette notion de **marque de genre** a un sens, cela doit vouloir dire que, le mot **bleue** étant un mot féminin (donc un mot qui va avec **maison** et non avec **pavillon**, etc.), son appartenance à cette classe est indiquée, signalée, par son **e** terminal. Soit:

**Analyse traditionnelle du e de vraie:** dans un mot graphique comme **bleue**, l'**e** est la marque du genre féminin, il indique le genre.

Voilà en effet encore une idée qui paraît aller de soi; car en lisant le mot **bleue**, on voit cet **e** final, et comme ça on sait qu'on a affaire à la forme féminine de **bleue**, celle qui va avec **maison**; et si je ne vois pas d'**e**, je comprends qu'il s'agit de la forme qui va avec **pavillon**.

Pourtant ce qu'on constate est encore plus simple; c'est l'existence de deux signes, **bleu et bleue**, tels que **bleu** va avec **pavillon** (est "masculin"), et **bleue** avec **maison** (est "féminin"); or constater que **bleue** est féminin (sélectivement associable avec des mots comme **maison**) n'est pas constater que sa dernière lettre a pour fonction de marquer qu'il est féminin.

Passons vite sur l'illusion qu'il y aurait ici à penser tour à tour au français graphique et au français acoustique: bien sûr, si les deux sont simultanément en jeu, on peut penser que la lettre **e** signale dans la graphie que, dans l'acoustique, il s'agit de la forme féminine; mais on pourrait dire de /ptit/ dans le français acoustique (hors cas de liaison) ce que j'ai dit de **b, l, e, u, e** graphique: constater que /ptit/ est féminin n'est pas constater que le /t/ final qui l'oppose (hors liaison) au masculin est une marque de son genre féminin (c'est-à-dire a pour fonction de le

marquer). Ce qu'on constate est uniquement que /ptit/ est féminin (va avec **maison**, etc.) et que /pti/ ne l'est pas (va avec **pavillon**, etc.).

Quelle raison a-t-on de croire non seulement que **bleue** est féminin, mais que son **e** final a pour fonction de marquer cette appartenance catégorielle? Je n'en ai jamais vu produire aucune, - tant il paraît normal de ne pas justifier sur ce point: il ferait remarquer à juste titre que, si on connaît la forme masculine de l'adjectif telle qu'elle apparaît dans **pavillon bleu**, alors, au vu de la forme **bleue**, on peut pressentir qu'elle est féminine, parce qu'elle diffère de la précédente par l'addition d'un **e**, et toute la justification est là-, parce qu'on sait que les formes caractérisées par le supplément d'un **e** sont généralement féminines. Cela est bien senti, mais ne prouve toujours pas que d'une manière générale l'**e** ait pour fonction d'indiquer que l'adjectif est féminin. Pas plus qu'il n'est évident que le fait, pour un animal, d'avoir des plumes a nécessairement pour fonction de **montrer** que c'est un oiseau; c'est, plus radicalement, une propriété caractéristique de cette classe (ce n'en est le signe qu'occasionnellement, pour tel être qui en telle circonstance reconnaît qu'un être est un oiseau au fait qu'il a des plumes; car n'importe quoi peut être occasionnellement le signe de certaines choses).

A la regarder de près, l'idée que **e** est une marque du féminin dans **bleue** est assez mystérieuse. Marque-t-il que le radical **bleu** qui le précède dans **bleu-e** est féminin? cela ne paraît guère fondé et du reste n'est pas ce qu'on paraît généralement présupposer. Marque-t-il donc que c'est **bleue** tout entier, - marque du féminin comprise-, qui est féminin? cela est suspect, car ce que la marque serait destinée à montrer serait que (seul) l'ensemble qui la comprend est féminin; mais cette hypothèse présuppose que, d'abord, **bleue** est féminin seulement si il contient l'**e**; or une nouvelle idée apparaît ici; non pas que l'addition de **e** signale le genre féminin, mais qu'elle confère ce genre.

Telle est justement l'hypothèse qui nous suffira. Il est aisé de faire l'économie de l'**hypothèse** suivant laquelle **e** indique le genre de

l'expression qu'il termine, par exemple, le genre féminin de **bleue**. Il suffit de s'appuyer sur la constatation que **bleue** cesse d'être **féminin** dès qu'on lui ôte son e terminal; c'est-à-dire, que l'**e** de **bleue** détermine le genre féminin de **bleue**.

(J'espère que cela ne paraît pas une subtilité, que de distinguer ces deux idées, et ainsi de pouvoir préférer l'une à l'autre: "Le mot **bleue** est féminin, et son **e** final en est la marque (le signe)", "Le mot **bleue** est féminin, et son **e** final en est la cause".

Un détour peut nous aider ici; J. Dubois écrit dans sa Grammaire structurale du français<sup>6</sup>:

"La marque de genre dans l'opposition une pomme/un pommier (une prune/un prunier; une poire/un poirier) joue en rôle de classement (...). Il existe une corrélation entre le suffixe et le genre, et ce sont ces deux marques qui introduisent un classement dans les unités lexicales"

J'avoue être incapable de comprendre ce que peut être "la marque de genre" dans **poirier**, s'il faut distinguer là deux marques distinctes dont l'une serait le suffixe et l'autre le genre. En tout cas une analyse plus simple est possible: **poirier** est composé de deux morphèmes, dont le premier est **poire** ou **poir(e)**, et dont le dernier, **-ier**, est principal en ce qu'il détermine les propriétés du mot total: **ier** est un morphème nominal, masculin, dont le rôle principal ("tête", dans le langage des grammairiens générativistes), déterminé dans la morphologie du français par sa position terminale<sup>7</sup>, est tel que le composé total **poirier** est nominal et masculin comme lui. **Poir-ier** est masculin parce que **ier** est masculin, comme le syntagme **bonne poire** est féminin- on dit **une bonne poire**-parce que **poire**, élément principal ou "tête" du syntagme **bonne poire**, y est féminin.

---

<sup>6</sup> Larousse, 1965, p. 53-54.

<sup>7</sup> De même, le caractère verbal du composé **blanchir** est déterminé par son morphème terminal, et non par **blanch-**.

**Remarque:** Autant on admet aisément l'idée que le nom est principal dans un syntagme du type **bonne poire**, et confère à ce syntagme sa catégorie (nominale), autant paraît contre-intuitive à certaines personnes l'idée que le suffixe puisse être l'élément "principal", la "tête", d'un mot: le suffixe n'apparaît-il pas comme un appendice morphologiquement mineur et sémantiquement pauvre, quelque chose qu'on ajoute, pour ainsi dire accidentellement, à une base plus nécessaire, plus riche sémantiquement, et parfois capable d'exister sans le suffixe, alors que le suffixe n'a pas d'existence autonome? - C'est vrai, mais il s'agit d'autre chose; si on traduit un mot comme **poirier** ou **laitier** par une expression du genre **arbre produisant** des poires ou **personne s'occupant** du lait, ou **laiterie** par **lieu où on s'occupe** du lait, on s'aperçoit que ce qui correspond au suffixe est souvent, dans l'interprétation l'élément syntaxiquement et sémantiquement régisseur (ici imprimé en gras), comme si le suffixe était ce qui exprime la notion la plus générale (respectivement, **arbre produisant... personne s'occupant de... lieu où on s'occupe de...**); le fait que par exemple le suffixe **ier** soit l'élément tête qui, dans **laitier**, détermine la notion générale, la catégorie, et le genre, peut ne plus paraître contraire à l'intuition, quand on réalise que **personne...** est également le terme qui donne la catégorie nominale et la notion générale dans **personne** qui s'occupe du lait.

Revenons à l'**e** de **bleu-e**, qui peut être comparé au suffixe **ité** de **bleu-ité**: On peut l'analyser comme un suffixe adjectival<sup>8</sup> féminin du composé **bleu-e**. Suivant cette vue, plutôt que de considérer que **bleue** est féminin, et que son **e** terminal a pour fonction d'indiquer cette propriété (**e** "marque de genre"), on considère que **bleue** est féminin parce que le suffixe **e** qui gouverne l'est. Cet **e** n'est pas une marque du féminin; il est féminin; on constate en effet que, suffixé à **bleue**, il se combine avec **maison** et la, plutôt qu'avec **pavillon** et **le**.

Quelle raison avons-nous de choisir entre l'analyse traditionnelle, suivant laquelle, dans le mot graphique **bleu-e**, l'**e** est une marque indiquant que ce mot est féminin, et l'analyse proposée ici, c'est-à-dire:

**Rôle du suffixe e dans bleue:** L'**e** de **bleue** est un suffixe féminin, c'est pour ça que **bleue** est féminin.

---

<sup>8</sup> Je ne me préoccupe pas ici du lien éventuel entre les catégories nominale et adjectivale.

La seconde analyse est la plus simple: elle dispense de l'hypothèse d'une fonction de marque, et nous avons même vu qu'elle était sans doute impliquée par la première. Or à ma connaissance on ne s'est jamais soucié de montrer que *e* était un suffixe indicateur du genre féminin, plutôt que simplement un suffixe féminin. Jusqu'à plus ample informé la seconde idée paraît donc préférable à la première.<sup>9</sup>

---

<sup>9</sup> J'essaierai de traiter en une autre occasion du problème des épécènes et du caractère fondamentalement neutre du genre dit masculin en français.